

VÉLORUTION!

3 décembre 2005

Déroulons le tapis rouge pour les piétons !

Alors que les trottoirs parisiens sont de plus en plus embouteillés de motos mal garées, l'association Vélorution déroule aujourd'hui un tapis rouge pour réaffirmer le droit des piétons sur les trottoirs.

Les questions de sécurité et de partage de l'espace liées à l'usage des motos et des scooters concernent l'ensemble des usagers de la ville, et pourtant la Mairie de Paris et la Préfecture de Police finalisent actuellement une "Charte des 2 roues motorisés à Paris" avec les seuls représentants des motards.

Ce projet de charte prévoit notamment un engagement quantifié de la Mairie concernant la création d'emplacements de stationnement pour les deux roues motorisés (2RM) sur les trottoirs et la possibilité de rouler sur les trottoirs pour rejoindre ces emplacements. Alors que depuis plusieurs années de nombreux espaces ont progressivement été rendus aux piétons, la charte met en place les outils pour le grand bond en arrière en encourageant l'invasion des trottoirs par les deux roues motorisés, tant pour y stationner que pour circuler jusqu'au point de stationnement.

Anti-démocratique dans son mode d'élaboration et contraire au Code de la route, cette charte est donc tout à fait inacceptable dans son principe comme dans son énoncé. Nous manifestons afin que la Mairie de Paris et la Préfecture de Police renoncent à ce projet et s'engagent plutôt dans une large discussion avec les représentants de l'ensemble des usagers (piétons, personnes à mobilité réduite, rollers, cyclistes, deux roues motorisés, automobilistes, transporteurs etc.) afin d'élaborer une Charte générale de partage et d'usage de la voirie à Paris.

La Mairie de Paris et la Préfecture promeuvent une charte illégale !

Le projet "charte des 2 roues motorisés" actuellement en cours de négociation prévoit entre autres de tracer sur les trottoirs des emplacements de stationnement pour les deux roues motorisés, et de les autoriser à rejoindre ces emplacements en roulant sur les trottoirs. Un dispositif expérimental a été implanté devant le 91 boulevard Haussmann (près de l'église saint-Augustin), avec un cheminement gravé sur le trottoir réduisant à environ 2m la largeur laissée aux piétons sur un trottoir de plus de 6 mètres de large.

Ce dispositif est contraire au Code de la route et met en danger les usagers les plus vulnérables, ce qui ne semble curieusement pas soucier la Préfecture de Police, qui participe à la mise au point de cette charte. Plutôt que de céder à la pression des organisations motardes, la Mairie de Paris et la Préfecture de Police pourraient pourtant s'inspirer d'exemples étrangers et de recommandations défendant l'intérêt général :

- le "Code de la Rue" belge, promulgué en 2004 et qui "permet une plus grande convivialité et un partage plus équilibré de la voie publique". Lors de son récent congrès à Lille, le Club des Villes Cyclables a officiellement demandé à l'État d'"ouvrir un débat sur un "Code de la rue" français pour une meilleure prise en compte du cycliste, du piéton et des personnes à mobilité réduite". Vélorution s'étonne que le président de ce club, l'adjoint au Maire de Paris chargé des transports, ne tente pas d'ouvrir ce débat dans sa propre ville ;
- le rapport "Une voirie pour tous - Sécurité et cohabitation sur la voie publique au-delà des conflits d'usage" publié en juin 2005 par le Conseil National des Transports (CNT), présentant les conclusions d'un groupe de spécialistes réuni pendant deux ans sous la présidence d'Hubert Peigné et qui présente une vision globale et systémique des questions liées aux différents modes de transport urbain.

Concernant les deux roues motorisés, ce rapport officiel préconise :

- de généraliser le stationnement hors trottoir pour les deux-roues motorisés;
- de considérer le stationnement des deux-roues motorisés sur trottoir comme dangereux et devant être puni d'une contravention de 4ème classe;
- de libérer des places de stationnement pour voitures au profit des deux-roues motorisés, c'est-à-dire de prélever de l'espace automobile pour les deux roues;
- d'accroître la répression envers les deux-roues motorisés en infraction et de développer les fourrières à deux-roues motorisés.

Comme chaque premier samedi du mois, Vélorution invite les cyclistes à se rassembler le 3 décembre, place du Châtelet (Paris 1er) à 14 heures. La manifestation se rendra au 91 boulevard Haussmann, pour examiner le stationnement expérimental. Les Vélorutionnaires dérouleront un tapis rouge sur le parcours moto tracé sur le trottoir afin de rendre aux piétons l'ensemble de l'espace qui leur est dû. La manifestation ira ensuite symboliquement chercher le rapport du Conseil National des Transports en passant devant le siège de cet organisme sis au 34 avenue Marceau afin de pouvoir ensuite l'apporter à l'Hôtel de Ville et le remettre à l'adjoint au Maire chargé des Transports ou à son représentant.

Le rapport « Une voirie pour tous » est téléchargeable depuis le site du Conseil National des Transports : www.cnt.fr

Le parcours

Départ 14h30 : place du Châtelet

Rue de Rivoli, rue du Louvre, rue Montmartre, Bd Haussmann, place Saint-Augustin, rue La Boétie, av Marceau, av du Président Wilson, place de l'Alma, place de la Concorde, quai des Tuileries, quai François Mitterrand, quai du Louvre, quai de la Mégisserie, quai de Gesvres, place de l'Hôtel de Ville

Arrivée : 16h30 : place de l'Hôtel de Ville



Plan de déplacements de Paris (PDP)

Dans le cadre de l'élaboration du PDP, des réunions publiques en mairies d'arrondissement sont organisées. Chacune et chacun doit profiter de ces occasions pour faire entendre la voix du vélo et de la vélorution !

Toutes les informations sur www.debatdeplacements.paris.fr

Vélorution organise tous les mois une manifestation pour la promotion de l'usage des moyens de transports non polluants : rendez-vous le premier samedi du mois à 14h pl. du Châtelet, Paris 1er